

**« UP DATE » CADRE JURIDIQUE
POUR PREPARER LES NEGOCIATIONS 2022****Formation distancielle****LES OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Comprendre le cadre légal, ses applications jurisprudentielles ainsi que les avis et recommandations

Utiliser ces règles de droit comme outils dans la relation industrie-commerce

Appréhender les dérives possibles des enseignes

LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Connaître les outils juridiques pratiques :

- les règles de droit et notamment la nouvelle proposition de loi AN 3150 du 30 juin 2020
 - les jurisprudences
 - les avis et recommandations de la CEPC notamment :
 - recommandation 19-1 de janvier 2019 relative aux pénalités logistiques applicables à la relation industrie-commerce
 - recommandation 20-1 de juillet 2020 relative aux effets de la crise sanitaire dans la GSA
- **3 classes virtuelles collectives de 1h30**
 - **Intersession : Quiz des acquis**
 - **Feedback collectif de 1h30 heure**, en classe virtuelle
 - **+ 30 minutes de débriefing individuel par téléphone**

NOS FORMATEURS

Adélaïde ROBARDEY-ROCHE
Avocat au Barreau de Paris
Société L.A Solution Avocats
*spécialisée dans les relations
commerciales industrie-commerce*



Laetitia LEMMOUCHI-MAIRE
Avocat au Barreau de Paris
Société L.A Solution Avocats
*spécialisée dans les relations
commerciales industrie-commerce*

POPULATION CONCERNÉE : Directions commerciales, directions de développement, décisionnaires de la stratégie commerciale, cadres supply chain et DAF

PRE-REQUIS : Négocier et contractualiser avec les enseignes

Si vous êtes en situation de handicap ou de santé qui impacte le suivi de la formation :
contacter notre référent par mail : referent-handicap@arkose.net

1 LES REGLES DE DROIT ISSUES DU CODE DE COMMERCE

- **Les règles issues du chapitre 1 du titre IV « De la transparence dans la relation commerciale »**
 - Les conditions générales de vente
 - La négociation et la formalisation de la relation commerciale
 - Conventions écrites
 - Clause de renégociation
 - La facturation et les délais de paiement
 - Facturation
 - Délais de paiement
- **Les règles issues du chapitre 2 du titre IV « Des pratiques commerciales déloyales entre entreprises »**
 - Des pratiques restrictives de concurrence
 - Des autres pratiques prohibées
- **La proposition de loi AN 3105 du 30 juin 2020**

2 LES JURISPRUDENCES RENDUES PAR LES TRIBUNAUX ET L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

3 LES AVIS ET RECOMMANDATIONS DE LA CEPC

- recommandation 19-1 de janvier 2019 relative aux pénalités logistiques applicables à la relation industrie-commerce
- recommandation 20-1 de juillet 2020 relative aux effets de la crise sanitaire dans la GSA Qu'est ce qu'une pénalité ?
- recommandation n° 10-01 relative à l'élaboration des contrats de marques de distributeurs
- avis portant sur le champ d'application de l'article L. 441-7 du Code de commerce (nouvel article L. 441-3) dans un contexte international

CONCLUSION



A DEFINIR



**CLASSE
VIRTUELLE
DE 10H30 À
À 12H00**

1 JOUR

7 HEURES
DISTANCIELLES
INCLUANT LE
TRAVAIL DE
L'INTERSESSION



**850,00 € HT
SUPPORT INCLUS**



**CLASSE
VIRTUELLE**



**QUIZ
D'ÉVALUATION**



**QUESTIONNAIRE
DE SATISFACTION**